

toxicomanie et marginalité**un nouveau dispositif pour répondre
aux besoins de deux populations "à risques"**

Sur la base des objectifs et principes posés pour la politique sociale, la Municipalité propose de redéployer son dispositif en matière de toxicomanie et de marginalité. Une démarche qui vise à prendre en compte les besoins spécifiques des toxicodépendants et les besoins élémentaires des personnes vivant en situation de précarité. Répondant à deux motions communales, l'Exécutif propose de se recentrer sur ces priorités.

On estime entre 1'000 et 1'500 le nombre de personnes qui dépendent des drogues dans l'agglomération lausannoise (2'500 toxicodépendants dans le canton). Une récente étude réalisée dans le cadre du Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles mettait en exergue les inquiétudes actuelles : augmentation des nouvelles infections VIH et diffusion de l'hépatite C, baisse importante du taux de retour des seringues (97% en 2003 contre 78% en 2005), accès au matériel insuffisant en soirée et en week-end, et trop éloigné des lieux de rassemblement. Si la population toxicomane est en grande partie intégrée et suivie médicalement, une centaine de personnes vit à Lausanne en complète désinsertion sociale, rejoignant la situation d'autres groupes de marginaux.

Depuis 1993, une dizaine de préavis municipaux a façonné la politique sociale lausannoise. Face à une population très hétérogène (toxicomanes, personnes marginalisées ou atteintes de troubles psychiques, SDF, migrants en situation irrégulière, etc.) et à la superposition de certaines problématiques, les structures actuelles offrent des prestations très variées, à caractère parfois généraliste. La direction de la sécurité sociale estime nécessaire le redéploiement du dispositif lausannois selon trois priorités : répondre aux besoins spécifiques des toxicomanes et aux besoins élémentaires de la population marginale; renforcer le professionnalisme et la collaboration interinstitutionnelle; plus généralement, réduire les risques de transmission de maladies infectieuses et assurer une plus grande sécurité publique. Pour atteindre ces objectifs, **six axes d'intervention** sont proposés :

- **Améliorer l'accès au matériel stérile**, en poursuivant les recommandations du Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles : pérenniser le Distribus et l'accès à deux automates à seringues, afin de compléter l'offre le soir et le week-end.
- **Créer un espace de consommation de stupéfiant (ECstup)** d'injection et d'inhalation (un mode de consommation de plus en plus fréquent en Suisse). Une première estimation évalue entre 82 et 135 le nombre de passages par jour – remise de matériel et consommation comprises. Sur le même modèle qu'à Genève, il comprendra une salle d'accueil et un endroit pour l'échange de matériel stérile, qui servira également de salle d'attente et de repos ; deux espaces de consommation, l'un de six places pour les injections et l'autre de quatre places pour les inhalations ; une salle de soins et d'entretien avec les consommateurs, ainsi que des bureaux administratifs. Ouvert 6 jours sur 7, de 12h30 à 19h30, cinq professionnels (infirmiers, travailleurs sociaux et de rue, médecin, personnel d'accueil et administratif) en assureront la gestion sous la direction de la Fondation ABS. Une phase préparatoire d'environ six mois permettra d'affiner les modalités pratiques de ce projet, dont le lieu d'ancrage n'est pas encore déterminé. Il sera suivi par un groupe de référence, intégrant tous

ses partenaires, et fera l'objet d'une évaluation qu'il est prévu de confier à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive.

Sur le plan de la sécurité, le dispositif suivant est proposé : l'intérieur de l'ECstup est placé sous la responsabilité du personnel, les abords immédiats sous la surveillance d'auxiliaires de sécurité privés, le Corps de police n'intervenant que sur demande, ou de son propre chef dans des situations graves. Il agira par contre avec détermination pour éviter les rassemblements perturbateurs et les incivilités sur d'autres places publiques et poursuivra sa lutte contre le trafic de stupéfiants.

- **Ouvrir un bistrot social** : voisin de l'espace de consommation, ce lieu est destiné aux personnes marginales ou consommatrices de drogues. Ouvert 7 jours sur 7, de 10h à 21h, il est prévu pour 40 personnes à l'intérieur et 30 sur une terrasse. Petite restauration et boissons (avec ou sans alcool) y seront servis, mais aucune consommation de drogue autorisée. Une association (à créer) gèrera l'établissement, avec un tenancier au bénéfice d'une licence (en tout 3,65 postes de travail). Un groupe d'accompagnement (représentants des bénéficiaires, du quartier, observatoire de la sécurité, réseau socio-sanitaire) encadrera le projet pour l'insérer dans l'ensemble du dispositif. La sécurité sera assurée sur le même modèle que l'espace de consommation.
- **Agir préventivement en matière de drogues de synthèse et de cocaïne**: en collaboration avec le canton, la Municipalité soutiendra l'association Prevtch, active dans le milieu techno en Suisse romande depuis plus de six ans (stands d'information, partenariat avec les organisateurs de soirées, sensibilisation par les pairs). Ce travail est réalisé en synergie avec le pool des établissements nocturnes lausannois, signataire d'une charte de collaboration.
- **Etendre et rationaliser l'offre des repas** : la Soupe populaire proposera midi et soir des repas chauds aux plus démunis, supplantant ainsi à la disparition du Passage qui gèrera l'ECstup. Recentrée sur ce rôle, la Soupe ne distribuera plus de matériel stérile.
- **Offrir des hébergements d'urgence** : la Marmotte et le Sleep In continueront d'accepter toute personne sans toit pour cinq francs la nuit, complétés par l'abri de la Vallée-de-la-Jeunesse (ouvert l'hiver). La Municipalité considère qu'il faut établir des critères de priorité pour résoudre le problème chronique du manque de places et garantir que les SDF de la région disposent d'un lit.

Cette réorganisation aura un impact important sur l'actuel dispositif «à seuil bas» (DSB) : certaines prestations disparaîtront ou seront réorientées, d'autres recentrées et professionnalisées. L'UnISET et le Passage cesseront leurs activités. Ces économies permettront de limiter les coûts du nouveau dispositif, qui dépasseront de 446'100 francs ceux inscrits au budget 2007 (5'847'900 francs). La Délégation municipale « Sécurité, éducation, prévention », regroupant trois directions, chapeautera la direction du projet; l'association Rel'ier garde sa mission de coordination sur le terrain, en collaboration avec la déléguée aux questions toxicomanie.

La direction de la sécurité sociale
et de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00

Le rapport-préavis n° 2006-66 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 21 décembre 2006